

Si le traité est clair et que les faits sont bien connus, pourquoi n'a-t-on pas agi? Cela est attribuable à l'indécision pour ce qui est de prendre des mesures efficaces des deux côtés de la frontière. Mais une nouvelle force va bientôt se manifester pour obtenir un meilleur résultat à l'avenir. C'est le poids de l'opinion publique. Elle se révolte de plus en plus devant cette situation et elle exige que les autorités passent à l'action. Je sais que plusieurs de mes commettants, en particulier ceux de la jeune génération, sont très alarmés.

La déclaration mentionne une deuxième réunion ministérielle sur la pollution des Grands lacs qui doit avoir lieu plus tard cette année pour coordonner des programmes et les mettre en pratique. Le ministre ne nous dit pas quand cette réunion doit avoir lieu. Puis-je proposer que si ce n'est pas dans un proche avenir, on envisage d'avancer la date, de concert avec les autorités américaines, afin d'obtenir des résultats plus tôt. Les deux gouvernements ont perdu trop de temps en discours. La mise en vigueur a tardé trop longtemps.

Puis-je conclure en rendant hommage à M. Arnold Heeney qui est mentionné dans la déclaration.

[Français]

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur la pollution des eaux des lacs Érié et Ontario n'est pas chose nouvelle pour les députés et les citoyens qui connaissent le Canada, et plus spécialement les Grands lacs.

Étant donné que les usines déversent leurs déchets dans les lacs Érié et Ontario depuis plusieurs années, ces lacs sont pollués depuis longtemps. Des eaux-vannes sont déversées dans ces lacs depuis plusieurs années, au vu et au su de tous les gouvernements, quels qu'ils soient.

Au fait, il y a 25 ans, le gouvernement fédéral savait que la pollution des Grands lacs et de la plupart de nos cours d'eau constituait un problème; mais, à ce moment-là, on n'avait pas le courage de présenter des solutions susceptibles de le régler.

Aujourd'hui, on doit faire face aux faits, c'est-à-dire à la pollution. Alors qu'on a eu peur de prendre des mesures quand c'était le temps, aujourd'hui, nous devons dépenser des millions de dollars pour combattre efficacement la pollution des Grands lacs. Et encore là, on n'a pas trouvé la solution.

On nous dit: Le lac Érié est pollué, et le lac Ontario le sera bientôt, de même que le lac Supérieur. On organisa des rencontres, il y a dix ans, entre les représentants des gouvernements américain et canadien, pour constater que ces lacs devenaient de plus en plus pollués, et, il y a six mois, pour constater de nouveau que les lacs étaient pollués. Nous cherchons des solutions.

On dit qu'il en coûtera énormément cher aux citoyens pour améliorer la situation, mais si nous avions eu le courage de prendre nos responsabilités quand il était temps, nous n'aurions pas, aujourd'hui, à faire face à ce problème. Ceci ne veut pas dire qu'on ne doit rien faire pour corriger la situation. Au contraire, il est encore temps, par exemple, d'interdire aux grandes usines de déverser leurs déchets dans les eaux des Grands lacs, de défendre aux municipalités de déverser leurs eaux-van-

nes dans ces lacs et de prendre les dispositions nécessaires pour assainir ces étendues d'eau.

Le même problème se présentera en ce qui a trait à d'autres cours d'eau, dont la rivière Outaouais et le fleuve Saint-Laurent. On parle même, aujourd'hui, de la pollution du Grand nord canadien.

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis qu'avant d'avoir à réparer les pots cassés, nous devons adopter des projets de loi qui empêcheront tout à fait la pollution des eaux saines au Canada.

\* \* \*

## L'AGRICULTURE

L'ACCORD CONCLU ENTRE LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT ET LES ORGANISMES DE COMMERCIALISATION DE L'ONTARIO ET DU QUÉBEC

[Traduction]

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je désire informer la Chambre qu'une entente a été signée à 12 h 30 aujourd'hui par la Commission canadienne du lait, au nom du gouvernement fédéral, d'une part, et les organismes de commercialisation du lait du Québec et de l'Ontario, d'autre part. Cette entente prévoit la mise en vigueur d'un contingentement des livraisons de lait de transformation dans ces deux provinces qui, ensemble, fournissent 80 p. 100 de la production laitière totale du Canada. On prévoit que les organismes de commercialisation des autres provinces adhéreront bientôt à ce régime.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Olson:** Je ne suis pas sûr que les porte-parole des partis de l'opposition aient reçu un exemplaire de cette déclaration. S'ils n'en ont pas reçu, je pourrais...

**Une voix:** Nous l'avons.

**L'hon. M. Olson:** Très bien. La question est réglée.

L'entente établit, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1970, un programme de gestion de l'offre du lait destiné à la fabrication de produits laitiers de façon à maintenir l'équilibre entre la production et les besoins intérieurs exprimés en matière grasse.

Elle s'applique à tout le lait destiné à la transformation, qu'il provienne des producteurs de lait de transformation ou des producteurs de lait de consommation.

Les contingents de livraison des producteurs seront établis d'après leurs livraisons du 1<sup>er</sup> avril 1969 au 31 mars 1970, ou d'après leurs contingents donnant droit à la subvention si ces derniers sont supérieurs à leurs livraisons.

Chaque producteur touchera pour ses livraisons, jusqu'à concurrence du total de son contingent, un prix de marché lié au niveau du prix de soutien au Canada.

Les prix des livraisons en excédent du contingent seront liés aux prix du marché mondial des produits laitiers excédentaires.

La Commission canadienne du lait prélevait une cotisation sur les paiements de subvention et en utilisait le produit pour acquitter les frais d'écoulement des produits excédentaires. Cependant, en Ontario et au Québec, on